

Les opposants plus déterminés que jamais

Les membres du collectif des opposants au projet d'usine de traitement des déchets prévue à Bordères-sur-l'Echez étaient une nouvelle fois sur le pont samedi 4 juillet. Ils ont occupé les ronds-points du centre commercial Méridien pour diffuser plus de 3.500 tracts à autant de véhicules. Dans leur grande majorité, les automobilistes ont salué la détermination des militants qui ont œuvré sous un soleil de plomb et leur ont apporté des encouragements très appréciés. Outre de rappeler leurs griefs à l'encontre de cette usine, le mot d'ordre était de dénoncer les conditions dans lesquelles a été lancée une pseudo expertise téléguidée en coulisses par le SMTD 65, maître d'ouvrage du projet et qui se trouve donc en position de juge et partie. De plus, le cabinet NALDEO, retenu pour cette mission, s'est tout simplement retrouvé en situation de ne pouvoir commencer son travail car le SMTD 65 avait tout simplement omis de lui remettre le dossier technique de l'UTV 65 ! La désignation de ce cabinet laisse cependant quelques espoirs aux opposants car c'est sur les conclusions de ce cabinet d'expertise que l'usine d'Angers, sœur jumelle de celle qui est prévue à Bordères, vient d'être fermée définitivement au terme de 70 millions d'investissements réalisés en pure perte aux frais des contribuables locaux.

Pour Patrick Millot, le président de l'ADRISE, il est donc impératif d'empêcher le SMTD 65 dans sa volonté d'engager les travaux début octobre 2015 pour prendre de vitesse l'entrée en vigueur de la loi relative à la transition énergétique et qui édicte que ce type d'usine doit être évité à compter du 1^{er} janvier 2016. Il rejette par avance sur les porteurs du projet la responsabilité des actions que l'ADRISE entend mener en bloquant deux des trois étapes du Tour de France afin d'alerter les autorités nationales sur ce qui risque de constituer une catastrophe environnementale et un scandale financier. Pour cela, il bénéficie d'ores et déjà du renfort d'éléments extérieurs au département.